

Procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024 - 19 h 00

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène GAUTHIER-POULET, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs DROUET Alain (adjoint) - FLEURY Stéphane - CARON Fabien - GOULET Angélique - RODE Martine - GOIS Serge

Absents excusés : Mmes M. BOITELET Marilyne (qui donne pouvoir à M. DROUET Alain) - REGNIER Cyril - VOUETTE Marion

Absent : M. GROENEWEG Guillaume

M. FLEURY Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Travaux de voirie 2025
- Restauration de l'orgue
- Marché de Noël
- Repas des Aînés
- Loyer de la parcelle de terre louée
- Information sur les subventions du Département
- Informations diverses

Le procès-verbal du 24 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie 2025

Les travaux de voirie à réaliser en 2025 ont été estimés par Cap Loiret, en privilégiant la partie Nord de la commune pour cette tranche. Un devis a été établi par la société Plaisance, et chaque point est étudié selon le secteur.

En fonction des montants, les travaux suivants sont retenus :

- Le carrefour de la route des Fays avec la route de la Grand-Cour
- Le croisement des 4 routes aux Fays
- La route de la Grand-Cour aux Petites Maisons
- La route des Champés
- Des interventions au point-à-temps

Des entreprises seront consultées pour les travaux ainsi définis.

Une subvention sera demandée au Département.

Concernant le budget à venir, il est à noter une augmentation de la participation financière au SIIS de la Selle-sur-le-Bied, due à un nombre d'élèves croissant.

Le rapport quinquennal de la CLECT a été présenté, avec une diminution de l'attribution de compensation (38 000 € en 2023, 34 000 € en 2024).

La 3CBO prévoit la réfection des fossés des voies communautaires. Le coût étant élevé, la moitié est prévue dans un premier temps.

Le fossé juré nécessite un entretien régulier, amplifié par les années humides. Un devis a donc été demandé à la SARL Cazier, pour le curage. Il s'établit à 4 440 € TTC avec l'évacuation. Le conseil municipal accepte ce devis.

Suite à des remarques d'automobilistes, un miroir sera installé au carrefour de la RD332, avec la rue des Aulnes, pour sécuriser la circulation en venant de derrière l'église. Il a été noté que des panneaux sont devenus illisibles ou ont disparu. Un renouvellement est donc prévu. Le devis établi par Signaux Girod est accepté pour 2 046.12 € TTC. Une subvention sera demandée.

L'achat de matériel (tronçonneuse pour 398.65 € TTC et débroussailleuse pour 2 720. 59 €) est en attente. Selon les besoins, ces investissements ou d'autres à venir, pourront être réalisés en commun avec la commune de Louzouer qui emploie le même agent technique.

Restauration de l'orgue

Dans un premier temps, une demande de subvention sera demandée au Département pour la réfection de l'orgue (à déposer avant le 15 janvier).

Les autres demandes seront à faire ultérieurement.

La décision de restauration sera prise à l'issue des retours.

Marché de Noël

L'organisation du marché de Noël est ainsi précisée

- Personnes présentes pour préparer le vendredi, tout au long de la journée du samedi, et le dimanche pour le rangement.
- Sécurisation des lieux notamment pour le feu d'artifice : barrières, rubalise, véhicule aux entrées de route, fléchage. Il est envisagé de fermer la rue de la Mairie toute la journée. L'arrêté pris est à modifier.
- Gestion de l'éclairage public
- Lien avec les artificiers
- Café d'accueil
- Distribution des bougies pour le feu d'artifice

Repas des Aînés du 26 janvier

Le choix du menu est défini selon les propositions faites par le Relais de Courtemaux, pour 45 € par personne.

Location de la parcelle ZV 1 - Révision du loyer

Mme Hélène Gauthier-Poulet ne prend pas part au vote.

Vu la délibération n° 2011-03 du 11 février 2011

Vu le bail rural établi en date du 29 octobre 2011, entre la commune et Hélène Gauthier-Poulet, concernant la parcelle ZV 1

Considérant que la valeur de l'indice des fermages 2024 s'établit à 122.55 par rapport à celui de 2023 fixé à 116.46

Le Conseil Municipal fixe à :

$$350.40 \text{ €} / 116.46 \times 122.55 = 368.72 \text{ €}, \text{ payable au 1}^{\text{er}} \text{ décembre 2024.}$$

Information sur les subventions du Département

Les subventions du Département subiront une baisse à partir de 2025 : pour la FAPO, maximum 6 400 € au lieu de 8 000 €. Pour le volet 3, le montant total dont dispose le Département passe de 600 000 € à 486 918 €.

Informations diverses

L'enquête pour l'aliénation du chemin rural n°18 (les Grouets) est en cours, et se terminera le 17 décembre.

Le bulletin municipal sera édité avant Noël.

Le tarif des passages supplémentaires en déchèteries (au-delà des 20 attribués par an) sera facturé 10 € / passage au lieu de 1 €, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le projet d'Ecopôle se poursuit, avec des contraintes administratives compliquées (environnement, PLUi...). La 3CBO étudie la possibilité de couvrir la piscine de Courtenay par une bâche, coût de 148 000 €. Les plans du futur siège de la 3CBO, regroupant l'administratif et le technique à Chuelles sont en attente.

La construction de la caserne des pompiers à Chantecoq suit son cours.

Serge Gois demande s'il n'était pas prévu d'acheter des composteurs pour la commune : il est répondu que cela a été étudié mais le volume à composter serait trop important.

La séance est levée à 22h30.

Madame le Maire,
Hélène GAUTHIER-POULET



Le secrétaire,
Stéphane FLEURY

